RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : CONVENTION (N°1242) DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ À LA SOCIÉTÉ «LES CONCERTS PARISIENS», À TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-26-402

EN DATE DU 23 OCTOBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au maire ;

VU la demande de la Société « Les Concerts Parisiens » dont le siège est situé 21 rue Bergère 75009 Paris, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 11 octobre de 11h00 à 18h00 (arrivée de l'accordeur à 10h00), et le 1er novembre 2026 de 13h30 à 19h30 (arrivée de l'accordeur à 12h30) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec la Société « Les Concerts Parisiens » dont le siège est situé 21 rue Bergère 75009 Paris, une convention de location de salle, pour un montant de 507 € T.T.C. (cinq cent sept euros) auxquels il faut ajouter 264,38 € T.T.C. (deux cent soixante-quatre euros et trente-huit centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entrainés par sa venue, afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 11 octobre de 11h00 à 18h00 (arrivée de l'accordeur à 10h00), et le 1er novembre 2026 de 13h30 à 19h30 (arrivée de l'accordeur à 12h30).

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261023-lmc1H14788H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/10/2026
Date de Publication : 23/10/2026